

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE  
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2008**

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	10

L'an deux mil huit, le mardi vingt et un octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 15 octobre 2008, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

**Présents** : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel.

**Absents** : GIRARD Fabienne (pouvoir donné à BOUTEILLE Michèle); RAYMOND Bernard (pouvoir donné à HENDERSON Helen) ; FUERXER Pierre

**Désignation du secrétaire de séance :**

Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 30 septembre 2008 :**

Le procès verbal de la séance du 30 septembre 2008 est approuvé ; sa signature est reportée à la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2008.

**Préparation de la cérémonie du 11 Novembre 2008**

La cérémonie aura lieu à 11 h 00, départ de la Mairie.

Devant le Monument aux Morts, les personnes présentes seront invitées à chanter La Marseillaise, sur fond musical. Les paroles seront distribuées à celles et ceux qui le souhaitent.

Après la cérémonie, les personnes seront invitées à prendre un verre de l'amitié dans la salle polyvalente. A cette occasion, Madame le Maire remettra à Monsieur GOULET sa Médaille d'Honneur du Travail Grand Or.

L'information relative à cette cérémonie sera distribuée entre le 5 et le 7 novembre. Pour les jeunes générations, un rappel de la signification de cette commémoration y sera inclus.

**Sécurité routière**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la difficulté rencontrée avec un habitant de Nanteau dont les enfants et les chiens sont fréquemment sur la route. Avec l'agrément du conseil municipal, Madame le Maire prendra conseil auprès de la Gendarmerie avant d'adresser un courrier aux personnes concernées leur rappelant leurs droits et leurs devoirs.

**Projets de travaux d'amélioration de voirie  
Eligibles au programme de répartition des amendes de police**

Madame le Maire rappelle que certains travaux d'amélioration de voirie sont éligibles au programme de répartition des amendes de police. Ces travaux doivent avoir pour but, d'une manière générale, d'accroître la sécurité des habitants, notamment en réduisant la vitesse des véhicules.

Après en avoir discuté, le conseil municipal retient des solutions visant à inciter les automobilistes à rouler moins vite. Trois dossiers seront finalisés pour le 30 novembre 2008 :

- mise en œuvre d'un revêtement spécifique (type résine ou enrobé de couleur) en axe de chaussée, pour créer un rétrécissement visuel de la chaussée donnant aux automobilistes l'impression d'une chaussée plus étroite
- installation d'un signal lumineux sous forme d'un radar mobile associé à un panneau informateur indiquant aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulent
- création de trottoirs non revêtus (laissés en herbe) à Villetard. Cet aménagement serait en même temps une aide à l'écoulement des eaux pluviales.

*Remarque : la réalisation de ces travaux ne pourra être envisagée qu'après l'accord de l'Agence Routière Territoriale.*

**Bilan des projets en cours**

**Container à verre** : M. Le Pape annonce que le nouveau container à verre enterré est mis en place.

M. Portheault est chargé de remédier aux défauts de la **barrière devant l'église** dont les poteaux se fissurent.

**Contrat rural** : réunion le 24 octobre avec l'architecte et le Parc National Régional du Gâtinais français pour retravailler le

projet qui sera présenté le 14 novembre à la Région, au Département et au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Les **ordinateurs de la mairie** sont en place mais le fournisseur doit fiabiliser leur mise en réseau.

### **Eaux pluviales de Villetard**

Madame le Maire rend compte de la visite de M. Ballereau de l'Agence Routière Territoriale (ART). Il préconise de faire réaliser par un géomètre un profil de la route pour identifier les endroits où une pente plus forte permettrait à l'eau de traverser la chaussée pour ensuite être dirigée vers des exutoires en direction des marais. Le Département devrait pouvoir prendre ce coût en charge. Mais il faudrait ensuite modifier techniquement le profil de la route et M. Ballereau rappelle que la route de Villetard est en « réseau associé » et donc non prioritaire.

Cette solution ne pouvant être envisagée qu'à longue échéance, nous nous voyons contraints de trouver des solutions alternatives qui malheureusement ne résoudront pas complètement le problème.

### **Chemin des Nonnes**

Le bornage du Chemin des Nonnes aura lieu le 30 octobre à 9 h, départ de la mairie. Marie-Jeanne Tessier et André Le Bras seront présents. Madame le Maire demandera à Claude Caillou s'il peut être présent. Le plan de bornage signé par toutes les parties, qui sera tracé en milieu du chemin, devra être respecté.

## **Divers**

### **Parc Régional Naturel du Gâtinais français**

- « Les Journées de Protection des Zones Humides »

Madame le Maire informe le conseil que le Parc propose de nous aider à mettre en valeur la mare au lieu dit « La Fosse », à la sortie de Boisminard. Une équipe du Parc sera présente sur place le samedi 14 février toute la journée, avec le matériel nécessaire au débroussaillage et à la sécurité. Les personnes volontaires pour les aider sont les bienvenues. Elles pourront s'inscrire pour la matinée, l'après-midi ou toute la journée. Six conseillers se sont inscrits. L'objectif est d'avoir de 15 à 20 volontaires. Une information relative à cette journée et aux inscriptions sera distribuée entre le 5 et le 7 novembre.

- Chouette Chevêche

Le Parc remet en liberté une chouette chevêche à Boisminard le 23 octobre à 17 h 00.

- Haie paysagère du cimetière

Madame le Maire annonce avoir reçu la subvention du Parc pour la haie paysagère plantée dans le cimetière.

La Gendarmerie Nationale communique les **chiffres cumulatifs de la délinquance** constatés sur 2008. Pour Nanteau sur Essonne, 7 délits ont été enregistrés, dont 3 ont été élucidés. Pour l'ensemble du canton, 211 délits enregistrés dont 100 élucidés.

**Le Téléthon** aura lieu les 5 et 6 décembre.

### **Conseil des Jeunes Seine et Marnais**

L'information a été affichée dans les abribus pour le recrutement de jeunes de 16 à 26 ans. Le conseil municipal préconise que la prochaine recherche soit lancée au niveau du canton plutôt qu'au niveau des communes afin de trouver un nombre suffisant de candidats.

### **8<sup>e</sup> Salon du recrutement et de l'Emploi**

Ce salon se tiendra les 7 et 8 novembre à Montereau. Informations disponibles en mairie.

### **Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la vallée de l'Essonne**

Madame le Maire rend compte d'une réunion interdépartementale organisée par le Direction départementale de l'Équipement de l'Essonne rassemblant l'ensemble des communes de la vallée de l'Essonne : Loiret (9), l'Essonne (23) et Seine et Marne (3). avec les principaux acteurs du projet (DDE, DIREN, syndicats de rivières...). Ils ont été informés sur l'élaboration du PPRI et les modalités d'association des collectivités territoriales et de concertation avec la population. Il y aura durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 une réunion organisée dans chaque département.

### **SIARCE – Syndicat Intercommunal de la gestion de la rivière Essonne**

- Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le bassin de l'Essonne (PAPI)

Le SIARCE est maître d'ouvrage sur ce projet. Il annonce qu'il ne sera pas créé de nouvelles zones d'inondation mais que les zones existantes seront mieux utilisées avec pour objectif la protection des biens et des personnes en amont et en aval de Corbeil-sur-Essonne. A cet effet, dans le cadre du plan de gestion hydraulique le clapet autour du Moulin Mirebeau (Malesherbes) sera réaménagé prochainement pour un budget de 360 000 euros.

- SIARCE – statuts et compétences

La dernière réunion syndicale était plus au moins consacrée à la révision des statuts du SIARCE. Emmanuel Delager expose les nouvelles et nombreuses compétences du SIARCE (rivière, électricité, assainissement, gaz, eau potable...) qui, par conséquent, sera appelé à se développer en termes de personnel avec probablement des coûts supplémentaires. La seule nouvelle compétence pour laquelle Nanteau sur Essonne soit concerné est « Ouvrages d'Art », qui comprend la restauration des passerelles, lavoirs etc.

### **Intercommunalité**

Madame le Maire souhaite aborder ce sujet avec le conseil car adhérer à une communauté de communes va, à terme, devenir une obligation, probablement à échéance de 2014. Il est donc nécessaire de s'y préparer.

Le conseil municipal considère qu'il est plus judicieux de se grouper avec d'autres communes de taille identique plutôt qu'avec une ville importante.

Deux compétences obligatoires (aménagement de l'espace et actions de développement économique) et une compétence facultative sont nécessaires pour créer une intercommunalité. Il est à noter que Communauté de communes signifie souvent des coûts supplémentaires d'où la nécessité d'être prudents. Madame le Maire propose de faire intervenir lors d'un prochain conseil un élu ayant une expérience sur la problématique. Ce sujet sera aussi abordé en réunion publique.

### **Chats errants**

Un habitant de Villetard a demandé l'aide de la Sacpa pour venir chercher les nombreux chats errants présents dans son environnement. Alain Le Pape indique que la Sacpa qui devait intervenir dans la semaine 43 a reporté son action à la semaine 44.

### **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Cinq conseillers ont assisté à la réunion publique tenue le 20 octobre pour les communes de Rumont et Amponville adhérentes au SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais français. A ce jour les visites de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes sont réalisées et les comptes rendus envoyés aux habitants. Les réhabilitations commenceront dès que 30 volontaires seront inscrits. Le Maire de Rumont est satisfait du déroulement des interventions. De l'avis général il ressort une impression de sérieux, la personne en charge du SPANC au PNRGF est compétente et très volontaire.

### **Syndicat des Eaux**

Pour ce qui concerne le contrat d'affermage, La Nantaise des Eaux et Véolia seront reçus le 22 octobre pour une négociation. La Nantaise des Eaux est bien placée en matière de prix mais le fait qu'elle fasse appel à un sous-traitant pour des opérations urgentes doit être pris en compte.

### **Diagnostic Territorial du Parc Régional du Gâtinais français**

Un paragraphe relatif au respect de la Charte du Parc dans le Plan Local d'Urbanisme de Nanteau sur Essonne est ambigu : sa rédaction semble négative alors qu'il est positionné dans un paragraphe listant des points positifs. Alain Le Pape prendra contact avec le Parc pour éclaircir cette question.

### **Association Cantonale des Aides à Domicile (Acad)**

Michèle Bouteille informe le conseil du renouvellement à l'identique du bureau de l'Acad, prévoir une petite augmentation sur le budget 2009.

### **Charte Forestière présentée par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français**

André Le Bras a un avis très positif sur cette présentation et s'est inscrit aux trois groupes de travail constitués. La commune est concernée par les peupleraies et la façon d'inciter les propriétaires privés à respecter les noues existantes et à les remettre en état.

D'une manière générale, les problèmes sont liés au morcellement de la propriété et au déficit d'activités économiques liées aux loisirs. Ce point pourrait être amélioré par la création de parcours pédestres et de possibilités d'hébergements.

### **Entente Sportive de la Forêt (ESF)**

Emmanuel Delager informe le conseil que M. Bacqué souhaite que chaque commune contribue à hauteur de 1 euro par habitant, ce qui permettrait à l'ESF de disposer d'un budget d'environ 12 000 euros. A Nanteau, 3 personnes sont inscrites à l'ESF, sur un total de 890 inscrits.

La prochaine réunion aura lieu le 18 novembre 2008 à 20 h 00 à la Mairie.

La séance est levée à 23 h 15

Helen HENDERSON  
Le MAIRE

Les CONSEILLERS

Martine LE FLOC'H  
Le SECRETAIRE